

date : 7 décembre 2023

Code d'éthique VVSG International

1. Introduction

Le présent code d'éthique définit les lignes directrices en matière de comportement éthique que tous les employés et représentants du département Administration et Stratégie de l'Association des Villes et Communes Flamandes (VVSG), compétent pour les affaires internationales - ci-après dénommé "VVSG International" - doivent respecter lorsqu'ils agissent au nom de la VVSG. Le code d'éthique contient les règles de conduite fondamentales attendues de chaque employé, où qu'il travaille dans le monde. Le code vise à promouvoir une culture éthique au sein de VVSG International et de ses partenaires et à prévenir les fautes professionnelles.

Ce code d'éthique ne prétend pas être exhaustif. Il sert plutôt à rappeler aux employés et aux parties prenantes les principales normes de comportement qui devraient guider leurs décisions et leurs actions lorsqu'ils répondent à un large éventail de situations et de défis auxquels ils peuvent être confrontés au cours de leur emploi au sein de VVSG International ou de leur participation aux programmes de VVSG International.

1.1. Champ d'application du code d'éthique : pour qui ?

Tous les employés de VVSG International et tous les fonctionnaires municipaux impliqués dans la mise en œuvre des projets et des programmes de VVSG International signent le code d'éthique. En outre, le code d'éthique est un guide pour chaque partenaire et partie prenante de VVSG International. Si quelqu'un soupçonne ou croit que le code d'éthique n'a pas été respecté dans l'une des activités dans lesquelles VVSG International est impliqué, il peut contacter le responsable des plaintes par le biais du [formulaire de plainte en ligne](#). Le responsable des plaintes traite tous les rapports de manière confidentielle et s'engage à répondre dans les deux semaines. Si vous ne souhaitez pas (encore) déposer une plainte officielle, vous pouvez contacter le [conseiller en intégrité](#) pour lui faire part de vos questions et de vos doutes.

VVSG International prend les mesures appropriées pour s'assurer que le contenu et la compréhension du code d'éthique et des procédures de traitement des plaintes sont communiqués à toutes les personnes impliquées dans la mise en œuvre des projets et des programmes de VVSG International. Le code est revu lors de l'accueil des nouveaux collègues et des nouveaux fonctionnaires municipaux (en Flandre et dans les pays partenaires) impliqués dans la mise en œuvre des programmes. Le code est également présenté à tous les membres des délégations lors des visites de travail internationales et à tous les acteurs avec lesquels VVSG International conclut un accord de partenariat. Le code d'éthique et la procédure de plainte sont [disponibles sur le site web de la VVSG en néerlandais, en français, en anglais et en espagnol](#).

1.2. Situation VVSG International

La VVSG est un avocat, un prestataire de services et une organisation de réseau pour les autorités locales en Flandre. La VVSG et ses plus de 200 membres du personnel travaillent dans tous les domaines qui concernent ses membres - les villes et municipalités flamandes - tels que la gouvernance, la pauvreté, les déchets, la garde d'enfants, les soins aux personnes âgées, etc. Au sein du département Administration & Stratégie de la VVSG, certains membres du personnel sont responsables des affaires internationales. Ils soutiennent les administrations locales dans la coopération internationale et les initiatives de solidarité internationale. La VVSG est un acteur institutionnel de la coopération au développement qui ne travaille donc pas exclusivement dans ce domaine.

2. Mission, vision et valeurs

2.1. Vision

De grandes inégalités subsistent, tant entre les pays qu'au sein même des pays, et le monde d'aujourd'hui est encore très inéquitable. Grâce à des cadres internationaux tels que l'Agenda 2030 pour le développement durable, divers acteurs s'engagent en faveur d'un monde plus durable et plus juste. VVSG International veut contribuer à ce monde durable et à la justice internationale, et veut que les autorités locales flamandes jouent leur rôle à cet égard.

2.2. La mission

Nous voulons que les collectivités locales flamandes soient conscientes que leur comportement, leurs politiques et leurs actions ont un impact global, qu'elles choisissent des politiques locales globales et qu'elles soient ouvertes à des partenariats globaux. VVSG International les aide à cet égard en leur apportant un soutien en matière de politique locale globale (choix de politique de solidarité, citoyenneté mondiale et coopération mondiale) et en traduisant les ODD à l'échelon local. En outre, nous nous efforçons de faire en sorte que les villes et municipalités flamandes soient structurellement impliquées dans les consultations intergouvernementales sur la solidarité internationale et le développement durable, et que leurs bonnes pratiques et stratégies soient adoptées par les partenaires nationaux et internationaux.

VVSG International remplit cette mission, en collaboration avec des partenaires externes, à partir de trois rôles principaux : avocat, détenteur de connaissances et créateur de réseaux.

2.3. Valeurs

La réputation de VVSG International repose sur le comportement de ses employés. Nous partons du principe que chaque employé et représentant contribue à maintenir la bonne réputation et la fiabilité de VVSG International. Pour ce faire, nous appliquons les cinq valeurs suivantes : **collégialité, service, intégrité, durabilité et professionnalisme**. Ces valeurs ont été choisies de manière participative au sein de VVSG et sont soutenues par l'ensemble de l'organisation.

3. Code de conduite

Nous avons traduit les cinq valeurs en règles de conduite concrètes pour les membres et les représentants de VVSG International.

Collégialité

"Nous travaillons ensemble comme une seule équipe. Le respect, la considération et l'entraide sont les maîtres mots."

La collégialité dans la pratique signifie

- Vous respectez et valorisez les différences et traitez tout le monde de la même manière.
- Vous tenez compte des sensibilités liées aux coutumes, traditions et croyances de chacun et évitez les comportements indésirables dans un contexte culturel particulier.
- Vous n'adoptez jamais de comportement discriminatoire ou offensant - tant sur le plan physique qu'en ligne - fondé sur la couleur de peau, l'origine, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, la religion, les convictions politiques ou le handicap d'une personne.
- En cas de conflit ou de ressentiment, communiquez directement avec la personne concernée en premier lieu.
- Vous vous donnez mutuellement un retour d'information constructif, de manière rationnelle et avec tact.
- Vous contribuerez à une atmosphère de travail stimulante et agréable.
- Vous êtes prêt à écouter vos collègues.

Servitude

"La VVSG est une organisation de membres. La défense et le service aux membres priment sur le service hiérarchique interne. Le système de travail de la VVSG est basé sur les principes de flexibilité, de confiance, d'autonomie, de responsabilité et de transparence des employés envers la VVSG et vice versa".

La servitude dans la pratique signifie :

- Dans votre travail, vous êtes toujours attentif aux intérêts des membres et de leurs partenaires (internationaux).
- Vous pensez et agissez à l'échelle de l'organisation et entre les départements, dans l'intérêt des membres et de leurs partenaires (internationaux).
- Vous êtes à la disposition de tous les membres et de leurs partenaires (internationaux) : vous assistez les membres sans discrimination de sexe, d'origine, de vision, de couleur politique, etc.
- Vous répondez aux questions dans un délai raisonnable ou vous indiquez au moins quand vous pouvez attendre une réponse.
- Vous êtes ouvert à toute critique ou retour d'information de la part des membres et de leurs partenaires (internationaux). Vous n'êtes pas sur la défensive, mais vous êtes prêt à écouter et à essayer d'apporter une réponse constructive.

Intégrité

"En tant qu'employés de VVSG International, nous travaillons honnêtement, fidèles aux objectifs de VVSG¹. Nous travaillons conformément aux règles existantes et aux lois applicables dans notre secteur et notre pays. Les collègues et les membres peuvent compter sur nous. Notre service n'est pas influencé par des cadeaux ou des faveurs.

L'intégrité dans la pratique signifie :

- Vous évitez les conflits d'intérêts dans lesquels votre propre crédibilité et celle de VVSG International pourraient être compromises. Vous n'utilisez pas votre influence dans votre intérêt personnel ou dans l'intérêt d'une personne ou d'une organisation avec laquelle vous avez un lien direct ou indirect.
- Vous communiquez et travaillez de manière transparente. Vous veillez à ce que votre position en tant qu'employé du VVSG soit claire en toutes circonstances. Tout ce que vous faites au sein du VVSG est visible par vos collègues ou votre supérieur.
- Vous vous engagez à rendre des comptes financiers précis et clairs, tant en interne qu'en externe.
- Vous ne permettez pas que votre service soit acheté ou influencé par de l'argent, des biens, des services ou d'autres faveurs qui vous sont donnés ou promis. Les petits cadeaux peuvent être acceptés **si** le fait de refuser ou de rendre le cadeau risque de blesser ou d'embarrasser gravement le donateur, si la remise du cadeau a lieu en public ou si le fait de rendre le cadeau est pratiquement irréalisable. Lorsque vous avez accepté un cadeau, informez-en votre chef de service.
- Vous n'acceptez les invitations payées par d'autres que si l'activité fait partie de l'exécution de votre travail et que votre présence est fonctionnelle (par exemple, représentation formelle de la VVSG).
- Vous ne devez jamais exercer ou menacer de violence physique, verbale ou écrite.
- Vous ne vous livrez pas à l'exploitation sexuelle des personnes. Nous entendons par là tout abus de pouvoir, de confiance ou de vulnérabilité à des fins sexuelles, y compris le fait de tirer un avantage financier, social ou politique de l'exploitation sexuelle d'une autre personne.
- Vous ne vous livrez pas à des abus sexuels sur des personnes. Nous entendons par là une violation physique réelle ou une menace de violation de nature sexuelle, par la force ou dans des circonstances coercitives.
- Vous signalez les abus ou la corruption lorsque vous les observez (sans avoir à être directement impliqué).

¹ Voir les [statuts de la VVSG](#).

Durabilité

"Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Le développement durable cherche à concilier le développement économique, la capacité de charge écologique et la justice sociale. La VVSG souscrit à l'Agenda 2030 pour le développement durable. En interne, la VVSG s'efforce d'établir une relation durable avec ses employés et de respecter les personnes et l'environnement dans ses propres opérations et services."

La durabilité dans la pratique signifie

- Dans votre travail, vous recherchez toujours des relations durables et des solutions structurelles. Dans la mesure du possible, vous impliquez vos collègues, vos membres et vos partenaires. Dans le cadre international et multiculturel dans lequel VVSG International travaille, cela signifie que vous accordez également de l'attention à l'inclusion des communautés indigènes et marginalisées.
- Vous contribuez à des politiques qui mettent l'accent sur la collaboration afin d'obtenir un impact et des résultats positifs durables. Vous faites des choix qui sont bons à long terme, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'organisation. L'égalité des sexes et les droits de l'homme sont des principes clés pour ces relations durables.
- Vous prenez en compte l'impact écologique potentiel des interventions et des activités et faites ce qui est possible pour éviter tout impact négatif.
- Dans les positions, en plus de l'impact sur les gouvernements locaux, que la durabilité soit un élément. L'Agenda 2030 fournit un cadre utile à cet égard.
- Vous utilisez de manière responsable et parcimonieuse les matériaux, les biens et les moyens financiers mis à votre disposition par la VVSG.

Professionalisme

"La VVSG est une organisation de la connaissance. Les employés ont une bonne connaissance du dossier et les compétences nécessaires pour s'engager efficacement dans la défense des intérêts et la prestation de services."

Le professionnalisme dans la pratique signifie

- Vous effectuez votre travail dans le respect de la mission, de la vision et des objectifs de la VVSG et de VVSG International.
- Vous suivez régulièrement l'évolution et l'actualité de votre domaine d'activité.
- Vous respectez les accords et les délais.
- Les réunions et les projets sont bien préparés et suivis.
- Vos conseils font preuve de connaissance du dossier, de créativité et de réalisme. Vous êtes attentif aux conséquences financières et à l'impact à long terme de vos propositions.

- Vous communiquez oralement et par écrit dans un langage correct et clair.
- Vous partagez vos connaissances avec vos collègues, vos partenaires et les parties prenantes.
- Vous acceptez l'expertise d'autres personnes dans des domaines que vous connaissez peu.
- Vous veillez au dosage du travail et à l'établissement des priorités.
- Vous travaillez de manière organisée, ciblée et efficace.
- Vous connaissez suffisamment vos propres limites et vous les indiquez.
- Vous pouvez coopérer avec vos collègues malgré des divergences d'opinion.
- Vous traitez les commentaires ou les problèmes de manière calme et constructive.
- Vous respectez chaque individu. Dans le cadre international et multiculturel dans lequel VVSG International travaille, cela signifie que le respect des populations locales et des partenaires fait l'objet d'une attention particulière.

Je [nom et prénom] , employé(e) à VVSG International / au
gouvernement local [nom de la municipalité],

[supprimer ce qui ne convient pas] signe ce code d'éthique pour accord.

Signé à à

Signature :

